

## M.G.I.

### Conditions Générales de Vente

Conclues entre l'EURL MGI, 11, Rue de Kerhore - 56610 ARRADON, RCS VANNES 488 120 791 , exploitant le site Internet <http://www.mg-informatique.fr>, ci-après nommée « l'entreprise » et son client, ci-après dénommé « le client ».

#### Acceptation

Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente « CGV ». Celles-ci sont systématiquement remises au client et devront être retournées signées lors de la commande.

En conséquence, le recours aux services, ci-après dénommés « prestations », de l'entreprise implique l'adhésion pleine et sans réserve du client à ces « CGV » à l'exclusion de tous autres documents. Le fait que l'entreprise ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes « CGV » ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

#### Objet

L'activité de l'entreprise consiste à assurer, sur demande (téléphonique, fax, e-mail, ...) et sur rendez-vous, toutes formes de prestations d'assistance et de conseil informatiques auprès des particuliers, des professions libérales et des entreprises dans les locaux du client ou en ses propres locaux si nécessaire.

La « prestation » correspond à une formation individuelle, une aide à l'installation matérielle et/ou logicielle, un dépannage informatique, le conseil, la mise en service et l'installation de matériels et logiciels.

#### Demande et Délai d'intervention

Formation du contrat

Les prestations ne seront considérées comme définitivement acceptées par l'entreprise qu'après :

1. – Réception du bon de commande du client (par courrier à MG Informatique 11, Rue de Kerhore - 56610 ARRADON, par fax au 02.97.44.84.43 ou mail à l'adresse [contact@mg-informatique.fr](mailto:contact@mg-informatique.fr)) dûment rempli et signé, sur lequel seront spécifiés les informations suivantes, accompagnées des présentes « CGV » dûment paraphées et signées par le client et d'une somme de 30% du montant TTC de la commande à titre d'acompte :

- le nom et l'adresse du client
- le jour, l'heure et le lieu d'intervention
- la nature des prestations fournies
- la désignation précise du matériel et/ou logiciel concerné
- la prix de l'intervention par unité indivisible d'une heure

2. – Confirmation écrite et signée de la commande par l'entreprise

Toute prestation définitivement acceptée ne pourra faire l'objet d'aucune annulation ultérieure.

La date et/ou l'heure de la prestation pouvant être modifiées au plus tard 24 heures avant celles prévues à condition que la demande soit formulée par écrit par le client et acceptée par l'entreprise. A défaut, le montant de la prestation sera dû.

#### Tarifs applicables aux prestations

Les tarifs applicables aux prestations sont disponibles sur le site Internet de MGI à l'adresse <http://www.mg-informatique.fr>.

Ces tarifs sont également communiqués au client lors de tout demande d'intervention par téléphone, fax ou email. Les prestations sont soumises à des frais de déplacement dès lors qu'elles sont exercées à une distance de plus de 30kms (par la route) du siège social de MGI qui est 11, Rue de Kerhore - 56610 ARRADON

#### Règlement

Le prix s'entend TTC sur la base des tarifs communiqués au client et est payable selon les modalités suivantes :

- 30% à la commande
- Le solde le jour de la prestation pour les prestations ponctuelles
- Pour les coupons, règlement en 3 fois

Les devis ne sont valables que sous confirmation de commande dans les 30 jours de leur réception.

Toute heure commencée sera facturée.

#### Intervention de MGI

Le Client s'engage à permettre un accès aisé à son installation informatique.

MGI ne saurait être tenu pour responsable pour la cas où l'Équipement du Client serait défectueux, pour quelque raison que ce soit. En particulier, le Client devra disposer des raccordements électriques et abonnements télécoms nécessaires à la prestation demandée.

## **Responsabilité**

Dans le cadre des prestations de service fournies, le Client reste responsable des données présentes sur son installation informatique.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les précautions afin de réduire les risques encourus au titre de la prestation pour les équipements et données du client. L'entreprise s'engage, en outre, à informer le client des risques éventuels que ferait courir la prestation demandée.

L'équipement, les logiciels et les données du Client ainsi que toute utilisation qui pourrait en être faite, restent sous l'entière et unique responsabilité de Client ou de leur titulaire légitime. Le Client déclare être en possession des supports originaux d'installation de ses logiciels et reconnaît être informé des risques habituels de toute manipulation informatique et avoir préalablement procédé à la sauvegarde de ses données.

Les prestations de l'entreprise devront être légales et conformes à la réglementation en vigueur. En ce sens, l'entreprise ne saurait exercer de prestations sur un (des) logiciel(s) ou contenu(s) illicites.

Le Client ne saurait en aucun cas tenir l'entreprise pour responsable de toute perte de données, non-conformité, incompatibilité de matériels, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention, en particulier en cas d'utilisation ou de volonté d'utilisation par le Client de matériels ou de logiciels obsolètes ou inadaptés, non mis à jour, en mauvais état, sans documentation, sans supports originaux d'installation ou ne faisant plus l'objet d'un support actif de la part du fabricant ou de l'éditeur.

## **Informatique et liberté**

En application des dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les informations qui peuvent être demandées au Client sont nécessaires à l'exécution de la prestation.

Le Client dispose d'un droit d'accès des informations le concernant et, en cas d'erreur, de rectification, sur simple demande écrite adressée à MGI, 11, Rue de Kerhore - 56610 ARRADON.

L'entreprise s'engage à ne communiquer aucune de ces données à des entreprises tierces.

## **Force majeure**

L'entreprise sera libérée de ses obligations contractuelles en cas de force majeure.

Sont contractuellement assimilées à la force majeure :

Les Parties ne seraient être tenues responsables d'un manquement à l'une de leurs obligations pour tout cas de retard ou d'inexécution totale ou partielles en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini dans le code civil.

## **Loi et juridiction**

La loi applicable au présent contrat est la Loi Française.

Toute contestation quant à leur validité, leur interprétation ou leur exécution seront soumises à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Vannes.

## **Déduction fiscale**

Seules les formations ouvrent droit à une déduction fiscale.

MGI est agréée pour le Morbihan sous le numéro 2006-1-56-10

A l'issue de la formation, une attestation du nombre de séances exécutées est délivrée au client avant le 31 janvier pour lui permettre de remplir sa déclaration fiscale et, le cas échéant, de bénéficier des déductions d'impôts prévues par l'article article 199 sexdecies du CGI (jusqu'à 50% des sommes engagées dans la limite de 1.000 Euros par an et par foyer fiscal, sous réserve de la législation en vigueur). *Site officiel des Impôts, article 199*

## **Confidentialité**

L'entreprise s'engage à ne chercher à prendre connaissance des données stockées sur l'équipement du client qu'au titre et dans la mesure des nécessités de l'intervention.

Elle s'engage à respecter la plus stricte confidentialité quant aux données personnelles du client dont elle aurait eu connaissance.